

pos déplacés, inconvenants, injurieux, contre des personnes ou des choses respectables : C'est **BLASPHEMER** que de médire de cet homme, que de critiquer cet ouvrage. (Acad.)

Quoi ! contre votre sang vous osez blasphémer !
REGNARD.

— v. a. ou tr. Proférer des blasphèmes contre : **BLASPHEMER** le nom de Dieu. *Cet homme ne cesse de blasphémer Dieu et ses saints.* (Acad.) *Les impiétés blasphémiques la religion chrétienne, parce qu'ils ne la connaissent pas.* (Fasc.) *Ces hommes blasphèment tout ce qu'ils ignorent.* (Fléché.)

... C'est bien à vous d'oser ainsi nommer
Un Dieu que votre bouche apprend à blasphémer.
RACINE.

Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu blasphèmes,
Pour toi, pour l'univers est mort en ces lieux mêmes.
VOITRARD.

— Par exagér. Outrager, insulter une personne ou une chose digne de respect : **Opposition**, ce que vous avez blasphémé, pouvoir, vous l'exaltez. (E. de Gir.) *Après avoir blasphémé le moyen d'âge, on se met aujourd'hui à l'étudier avec ardeur.* (V. Cousin.)

BLASPHEMEUR, EUSE adj. (bla-sfé-meur, eu-ze — rad. *blasphémer*). Blasphématoire. Il Vieux mot.

BLASQUETS, groupe d'îles d'Angleterre, sur la côte occidentale de l'Irlande, comté de Kerry, à l'entrée de la baie de Dingle. Ce groupe comprend douze îles dont la plus grande, *Great-Blasket*, a 5 kilom. de longueur.

BLASSENT, s. m. (bla-san). Ornith. Un des noms donnés au canard sauvage.

BLASSER v. a. ou tr. (bla-sé). Arroser, asperger. Il Vieux mot.

BLASSET (Nicolas), sculpteur français, né à Amiens, mort en 1859. Un des meilleurs ouvrages de cet artiste est le tombeau du chanoine Lucas, qui se voit dans la cathédrale de cette ville.

BLASTANGIER v. a. ou tr. (bla-stan-ji-é). Blâmer. Il Vieux mot.

BLASTARÈS (Mathieu), moine et canoniste grec, vivait dans le xiv^e siècle. Il a composé en 1335 un *Syntagma alphabétique de droit canonique*, qui a été d'un usage très-fréquent dans l'Eglise d'Orient, comme l'attestent les nombreux manuscrits qu'on possède de cet ouvrage. Le *Syntagma* de Blastarès, publié dans le recueil de Beveridge, peut être en effet considéré comme le manuel du clergé des derniers temps du Bas-Empire. C'est vers la même époque que l'auteur a écrit en vers deux catalogues des dignités de la cour et de l'Eglise de Constantinople, catalogues publiés pour la première fois par Goar, d'après un manuscrit de la bibliothèque du cardinal Mazarin. Blastarès est encore auteur de quelques autres ouvrages qui sont restés inédits, notamment cinq livres contre les juifs, dont la Bibliothèque impériale de Paris possède trois manuscrits.

BLASTE s. m. (bla-ste — du gr. *blastos*, germe). Partie d'un embryon qui se développe par l'effet de la germination.

BLASTÈME s. m. (bla-stè-me — du gr. *blastéma*, bourgeon). Bot. Nom donné à la graine tout entière dépourvue de ses enveloppes, et aussi à la fronde des lichens, mais qui n'a été adopté ni dans l'un ni dans l'autre sens.

— Méd. Ecoulement qui se produit à l'intérieur ou à la surface des tissus.

BLASTÈSE s. f. (bla-stè-ze — rad. *blasté*). Bot. Développement des lichens, c'est-à-dire formation de leur thalle ou fronde.

BLASTOCARPE adj. (bla-sto-kar-pe — du gr. *blastos*, germe; *carpos*, fruit). Bot. Se dit de la graine qui germe et se développe avant d'être sortie du péricarpe.

BLASTODERME s. m. (bla-sto-dèr-me — du gr. *blastos*, germe; *derma*, peau). Physiol. Membrane située sous la cicatrice de l'œuf, et qui est formée de deux lames dont l'une doit devenir la peau de l'embryon, et l'autre son intestin.

— Encycl. Le blastoderme est l'élément primitif de la formation de l'embryon, et l'histoire de son origine et de sa transformation n'est autre chose que l'histoire de l'évolution de l'œuf humain : c'est l'ovologie tout entière, premier chapitre de l'embryogénie.

Aussitôt que l'œuf humain a été fécondé, il devient le siège de modifications nombreuses, dont la première est la segmentation du jaune. Ce phénomène consiste en une fragmentation spontanée du jaune de l'œuf ou vitelline, qui se divise en une quantité de petites sphères, dont l'ensemble prend le nom de *masse mûriforme*. La liqueur albumineuse qui occupe le centre de cette masse, et dont la quantité augmente incessamment, refoule les sphères du centre à la circonférence, et les applique contre la paroi interne de l'œuf sous forme de couche. Peu après, ces petites sphères se soudent entre elles, constituent, par leur fusion, une membrane mince, sphérique comme l'œuf, et dont la cavité est remplie de liquide : cette membrane est le blastoderme ou *membrane prolifère*. Sur un point de la surface de cette membrane existe un épaississement, formé par un amas plus grand des sphères vitellines : c'est la tache embryonnaire de Coste, l'*area germinativa* de Bischoff; c'est le

point même où l'embryon va prendre naissance. La rapidité de l'évolution permet bientôt de constater que le blastoderme se compose de deux feuillets accolés qu'il est possible de séparer avec la pointe d'une fine aiguille. L'un de ces feuillets est le feuillet interne, séreux ou animal. Entre ces deux feuillets apparaît enfin un réseau vasculaire très-délié, entre les membranes, et improprement appelé feuillet intermédiaire ou vasculaire.

Nous venons de faire connaître l'origine du blastoderme, il nous reste à décrire les transformations successives par lesquelles il passe durant la période embryonnaire du fœtus. Les premiers anatomistes qui décrivent les trois feuillets du blastoderme regardèrent en même temps ces trois feuillets comme les origines distinctes de systèmes organiques différents; c'est ainsi que le feuillet muqueux ou végétatif était censé donner naissance aux organes splanchniques de la vie végétative, et le feuillet séreux à l'enveloppe externe et au système organique de la vie animale. Dans l'état actuel de la science, il est impossible de regarder cette délimitation comme absolue; mais elle est généralement conservée pour les besoins de l'étude, et nous décrivons successivement les transformations des trois feuillets de la membrane blastodermique, conformément à la division adoptée dans l'enseignement.

— *Feuillet séreux*. Il donne naissance à l'enveloppe extérieure du corps de l'embryon et à la plus grande partie de ses annexes. Dès le huitième ou le neuvième jour de la conception, la tache embryonnaire s'est dessinée à la surface du feuillet séreux. Presque immédiatement, cette tache augmente, s'allonge en prenant la forme elliptique, s'incurve, se soulève enfin, de manière à présenter, du dehors, une convexité en forme de carène avec renflement aux deux extrémités, et en dedans une concavité. Le pourtour de cette petite protubérance se resserre alors peu à peu, de telle sorte que l'œuf ne tarde pas à être constitué par l'ensemble de deux bourses : une, plus petite, qui répond à la tache germinative, et formera l'embryon; l'autre, plus grande, qui est encore la poche vitelline remplie du liquide albumineux vitellin dont nous ayons parlé; le collet étranglé du feuillet séreux n'est autre chose que l'ombilic futur du fœtus. Voici l'embryon déjà distinct; il va maintenant se séparer des autres parties de l'œuf. Au pourtour même du resserrement ombilical, le feuillet séreux se soulève, coiffe et embrasse l'embryon de tous côtés, finit enfin, par l'accroissement des bords soulevés, par entourer la masse embryonnaire d'une double enveloppe : l'une est la poche de l'amnios qui isole le fœtus des parois de l'œuf; l'autre est une membrane qui, doublant intérieurement la poche vitelline, est destinée à remplacer cette dernière et à former le deuxième chorion.

— *Feuillet muqueux*. Le feuillet interne ou muqueux, qui doublait intérieurement le feuillet externe séreux, prend part aux premières modifications que subit ce dernier. Lorsque la tache embryonnaire s'est soulevée pour donner naissance au rudiment de l'embryon, le feuillet séreux, qui la recouvre, devient alors un tégument externe, la peau future du fœtus, tandis que le feuillet muqueux qui tapisse l'intérieur, devient la muqueuse interne, et se contourne en donnant naissance à l'intestin. Au niveau de l'étranglement ombilical, les deux feuillets sont désormais séparés : le premier, réfléchi autour de l'embryon, forme l'amnios; le second forme l'enveloppe intérieure du liquide vitellin. L'ouverture ombilicale du feuillet séreux est donc traversée d'un canal qui fait communiquer l'intestin embryonnaire avec la poche vitelline : c'est le canal vitello-intestinal, par lequel l'embryon absorbe le liquide vitellin qui lui sert de nourriture, et rejette en même temps les parties élaborées. A ce moment de son existence, l'embryon est tout à fait comparable à ces animaux inférieurs qui ne possèdent qu'un seul orifice intestinal, faisant à la fois fonction de bouche et d'anus.

Vers le vingt-cinquième jour après la conception, tout ce travail est accompli : l'embryon est isolé des autres parties de l'œuf par l'amnios rempli de liquide; au niveau de son ombilic il porte, comme un sac suspendu à sa partie ventrale, la poche vitelline, désormais appelée vésicule ombilicale, et y puise les éléments de son développement; enfin, l'ancien feuillet séreux du blastoderme enveloppe le tout, et, sous le nom de deuxième chorion, sert à fixer l'œuf aux parois de l'organe gestateur. Dès lors, il ne peut plus être question, à proprement parler, du blastoderme; les organes embryonnaires qui ont été formés de ses feuillets séreux et muqueux poursuivent la série de leurs transformations successives; mais l'élément primitif, le blastoderme, considéré comme membrane de l'œuf, a été tellement modifié dans sa structure première, qu'il ne serait plus possible de le reconnaître si l'on n'avait assisté, heure par heure, à ses métamorphoses.

— *Feuillet vasculaire*. Nous n'avons pas parlé du feuillet intermédiaire ou vasculaire. A vrai dire, ce n'est pas un feuillet distinct. Presque aussitôt après que la division du blastoderme en deux feuillets est effectuée, on voit apparaître entre eux le premier vestige du système vasculaire. Qu'on admette ou qu'on rejette l'existence d'un feuillet intermédiaire distinct,

peu importe; toujours est-il que le réseau des vaisseaux sanguins primitifs est particulièrement annexé au feuillet muqueux du blastoderme, et que, comme celui-ci, il se divisera en deux parties, l'une intrafœtale, dont l'extension et l'accroissement seront constants jusqu'au terme de la gestation; l'autre, extrafœtale, dont l'existence sera temporaire. Ainsi, au moment où l'embryon s'alimente à l'aide de la vésicule ombilicale, une couche de vaisseaux sanguins tapisse les parois de cette vésicule : elle est fournie par le feuillet vasculaire appliqué à la surface interne de la membrane enveloppante. Plus tard, le feuillet viscéral ou muqueux de l'embryon émet un appendice extrafœtal, l'allantoïde; en même temps, le système vasculaire du feuillet intermédiaire blastodermique jette sur cette allantoïde un réseau extrafœtal : les vaisseaux ombilicaux ou placentaires, qui établissent bientôt les connexions sanguines entre la mère et le fœtus.

Tel est, en résumé, le rôle des trois feuillets du blastoderme. L'histoire des développements successifs des organes du fœtus appartient plus spécialement à l'embryologie, et nous renvoyons à ce mot pour de plus amples renseignements.

BLASTODERMIQUE adj. (bla-sto-dèr-mi-ke). Anat. Qui appartient au blastoderme.

BLASTOGÉNÈSE s. f. (bla-sto-jé-né-zi — du gr. *blastos*, bourgeon; *génése*, génération). Bot. Multiplication des plantes au moyen des bourgeons.

BLASTOGRAPHIE s. f. (bla-sto-gra-fi — du gr. *blastos*, bourgeon; *graphô*, je décris). Didact. Branche de la botanique qui traite spécialement du bourgeon, de son développement.

BLASTOGRAPHIQUE adj. (bla-sto-gra-fi-ke — rad. *blastographie*). Qui a rapport à la blastographie.

BLASTOGRAPHISTE s. m. (bla-sto-gra-fi-ste — rad. *blastographie*). Botaniste qui s'occupe spécialement de la blastographie.

BLASTO-PHÉNICIENS, peuple de l'anc. Espagne, le même que les Bastitans.

BLASTOPHORE s. m. (bla-sto-fo-re — du gr. *blastos*, bourgeon; *phoros*, qui porte). Bot. Partie de l'embryon macrophyte qui porte le blasto.

BLASTOSPORES s. m. pl. (bla-sto-po-re — du gr. *blastos*, rejeton; *spora*, semence). Bot. Section de l'ordre des lichens gymnosporés, comprenant les pulvériacées et les coniocarpées.

BLASTURES, peuple de l'Espagne ancienne, le même que les Bastitans.

BLATÉ, ÉE (bla-té) part. pass. du v. *Blater* : Grains blâtés.

BLATER v. a. ou tr. (bla-té — du lat. *blatum*, blé). Comm. Falsifier le blé en le mélangeant, en lui faisant subir des préparations. Il On dit aussi *BLATRER*.

BLATÉRER v. n. ou intr. (bla-té-ré — bas lat. *blaterare*, même sens). Crier, en parlant du bétail et du chameau. Il On a dit aussi *BLATIR*; l'un et l'autre sont inusités.

BLATIER s. m. (bla-ti-é — du bas lat. *bladarius*, de *blatum*, blé). Celui qui fait le commerce des blés en petit, qui en vend au détail sur les marchés : *Les blatiers achètent à des fermiers pour revendre.* (Condill.) Il On dit aussi *BLADIER*.

— Adjectiv. : Un marchand *BLATIER*.

— Encycl. On désignait autrefois sous le nom de *blatier* toute personne faisant le commerce des grains. Aujourd'hui, ce nom ne s'applique plus qu'aux débiteurs de grains et de farines en détail, et particulièrement aux gens qui, dans les pays de petite culture, parcourent les campagnes afin d'acheter aux métayers et aux petits propriétaires les grains qu'ils veulent vendre. Les *blatiers* de la première catégorie, c'est-à-dire les simples débiteurs, ont été souvent l'objet des méfiances des législateurs, qui, à tort ou à raison, les accusaient de spéculer sur la misère publique dans les temps de disette. Ce sentiment subsistait encore à l'époque de la Révolution, et l'on en trouve des traces dans la loi du 11 septembre 1793, qui oblige les *blatiers* à faire à la municipalité de la commune où ils résident la déclaration de l'état qu'ils exercent, et leur défend d'acheter des grains ou des farines sur des marchés publics. Aujourd'hui, ces prohibitions ont heureusement disparu, et tout *blatier* peut exercer sa profession en payant la patente à laquelle il est assujéti. Quant aux *blatiers* qu'on pourrait appeler ruraux, parce que leur industrie ne peut être exercée que dans les campagnes, ils disparaissent à mesure que les voies de communication s'étendent et se multiplient. On les trouve encore cependant, dit M. Pommer, au centre de la Bretagne, dans quelques-uns de nos départements du centre, et dans les contrées divisées en petites métairies, où les producteurs, qui n'ont que de très-petites quantités de grains à vendre, ont plus d'avantage à vendre chez eux aux *blatiers*, qui les payent comptant, que de se déplacer pour aller au marché le plus voisin.

BLATIN s. m. (bla-tain). Moll. Coquille du genre buccin, trouvée au Sénégal.

BLATIN (Henri), médecin français, né à Clermont-Ferrand en 1808. Après s'être fait

recevoir docteur en 1839, il adopta la spécialité des accouchements, et il inventa plusieurs instruments pour les cas difficiles. Il a publié un *Essai sur le traitement médical et chirurgical des scrofules* (1840); *Des enveloppes du fœtus et des eaux de l'amnios* (1840); *Traité des maladies des femmes* (1842), en collaboration avec M. Nivet. M. Blatin est l'un des fondateurs de la Société protectrice des animaux en France, et l'un de ses membres les plus actifs. C'est un de ces hommes généreux qui se dévouent à une idée qu'ils croient utile, et qui n'hésitent pas à y consacrer leur fortune, leur activité et leur intelligence.

BLATO, petit lac de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, sandjak d'Herzégowine, à 4 kilom. O. de Mostar; il a 12 kilom. de long, sur 2 kilom. de large, et s'écoule dans la Nerenta.

BLATON, village de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Tournai; 2,476 hab. Fabrication de bas, serges et lainages.

BLATHIER s. m. (bla-tri-é). Syn. de *BLAVIER*. V. ce mot.

BLATT (François-Thaddée), musicien allemand, né à Prague en 1793. Après s'être adonné quelque temps à la peinture, il se livra entièrement à l'étude de la musique, entra au conservatoire de sa ville natale, et commença en 1814 de longs voyages dans le nord de l'Europe et en Allemagne. De retour à Prague il a été nommé, en 1820, professeur, puis directeur adjoint du conservatoire. Blatt s'est acquis une grande réputation comme clarinettiste, par son jeu expressif et brillant. Il a écrit pour son instrument de prédilection une *Méthode complète*, des trios, des caprices, des variations, des études et autres compositions estimées.

BLATTA, bourg de l'empire d'Autriche, en Dalmatie, cercle de Raguse, sur la côte N. de l'île Curzola; 2,650 hab. Petit port, pêche active.

BLATTAIRE adj. (bla-tè-re — rad. *blatte*). Entom. Qui ressemble à la blatte. Il On dit aussi *BLATTÉ*, *BLATTIDE* et *BLATTIEN*.

— s. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre *BLATTE*. Il On dit aussi *BLATTES*, *BLATTIDES* et *BLATTIENS*.

BLATTAIRE s. f. (bla-tè-re — rad. *blatte*). Bot. Espèce de molène que l'on nomme aussi *BOUILLON BLANC*, et vulg. *HERBE AUX MITTES*.

BLATTE s. f. (bla-té — du lat. *blatta*; du gr. *blaptô*, je nuis). Entom. Genre d'insectes orthoptères, qui, malgré les démembrements qu'il a subis, renferme encore un grand nombre d'espèces : *La blatte orientale est répandue dans l'Europe entière.* (Blanchard.) *Il fut épouvanté de la multitude de BLATTES qui couraient dans sa chambre avec une odeur infecte.* (Michelet.)

— Anc. pharm. *Blatte de Byzance*, Nom qui servait à désigner les opercules cornés de diverses coquilles, auxquels on a attribué de grandes vertus, même contre l'épilepsie.

— Encycl. Le genre *blatte* est ainsi caractérisé par M. Emile Blanchard : « Corps allongé, oblong ou linéaire, plus ou moins déprimé en dessus; antennes glabres; disque des élytres ayant à sa base une strie très-prononcée; élytres se recouvrant obliquement à leur suture; palpes à dernier article tronqué dans sa longueur. » Ce genre, qui comprenait originellement tous les insectes formant aujourd'hui la famille des *blattiens*, contient encore, d'après les entomologistes les plus récents, une cinquantaine d'espèces propres à toutes les parties du globe. On pourrait le diviser en deux sous-genres, les *blattes proprement dites* et les *phylodromies*, caractérisés l'un et l'autre par la forme de l'abdomen et celle des segments qui le composent, ainsi que par la disposition des plaques sous-anales.

Les espèces les plus remarquables sont : dans le sous-genre des *blattes proprement dites*, la *blatte de Madère*, répandue sur toutes les régions intertropicales du globe; la *blatte égyptienne*, type du genre *polyphaga*, dont les larves, par une exception remarquable, sont courtes, bombées et presque hémisphériques. Dans le sous-genre des *phylodromies*, on distingue la *blatte livide*, petite, très-commune aux environs de Paris sur les arbres et les mousses; la *blatte hémipète*, particulièrement répandue en Provence; la *blatte germanique* et la *blatte japonaise*.

Nous donnerons quelques détails sur ces dernières, dont les ravages s'étendent jusque dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe. La *blatte germanique* est longue, les ailes fermées, d'un peu moins de 0 m. 02; sa tête, d'un jaune pâle, est marquée d'une bande noire sur le vertex; le corselet, également jaune, porte deux lignes noires longitudinales; les élytres sont lisses, glabres, jaunes sans aucune tache; les ailes, grisâtres, ne dépassent point l'abdomen; les pattes sont déliées, d'un jaune clair; l'abdomen est de la même couleur. La femelle est lourde; le mâle, plus léger, se sert quelquefois de ses ailes. L'accouplement a lieu quelque temps après la dernière métamorphose, à peu près de la même manière que dans les forficulaires; c'est-à-dire que les deux individus s'approchent l'un de l'autre à reculons, et que le mâle, étant le moins fort, est souvent traîné